

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE NYONS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	25
PROCURATIONS : 4		

Séance du 29 NOVEMBRE 2023

Date de la convocation
23 novembre 2023

Date d'affichage
23 novembre 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS  
et le VINGT NEUF NOVEMBRE

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS

**Présents** : Mme LAURENT - M. TATONI - Mme AMOURDEDIEU - M. LANTHEAUME - Mme PILOZ - M. ROUSSELLE - Mme LOUPIAS, Adjointes,  
M. GREGOIRE - M. VIARSAC - Mme BRUN-CASTELLY - M. CARRERE - M. TEULADE - Mme BERTHE - M. CATHENOZ  
Mme BOTTINI - Mme AUDIBERT - Mme MACIPÉ - Mme BOUNIN - Mme FLAMAIN - M. VAN ZELE, Conseillers Municipaux.

**Absents avec procuration** : M. DAYRE - Mme BERGER-SABATIER - Mme TAILLEUX - Mme TEISSEYRE

**Excusés** : M. MONPEYSSEN - M. RINCK - M. ALLÉE

**Non excusé** : M. MOUTARD

**Secrétaire de séance** : M. VAN ZELE

2023 - 11 - 107

MARCHES PUBLICS

Extension du réseau d'adduction d'eau potable (AEP) du chemin des Genestons  
Approbation du titulaire

RAPPORTEUR : M. Jean-Luc GREGOIRE

**ARTICLE 1- CONTEXTE**

Un groupement d'administrés propriétaires au niveau du Chemin des Genestons, a sollicité la commune pour le déploiement du réseau d'adduction d'eau potable jusqu'en limite de leur parcelle bâtie.

L'étude démontrant la faisabilité de se raccorder sur le réseau communal desservi par le réservoir de Garde-Grosse, il a été arbitré lors du vote du budget primitif 2023, d'inscrire la réalisation de ces travaux d'extension de réseau ; pour autant que les riverains s'engagent à se raccorder et à consommer une fois les travaux réalisés.

**ARTICLE 2 - OBJET DU MARCHÉ**

Les travaux portent sur l'extension du réseau d'eau potable sur le chemin des Genestons depuis le Chemin de Châteaurian.

L'opération porte sur :

- le déploiement d'une conduite enterrée en PEHD de Ø 40 cm sur environ 800ml,
- le raccordement sur le réseau communal existant en fonte Ø 150 au niveau du carrefour avec le chemin de Châteaurian,
- le raccordement des 10 riverains au réseau neuf à leurs frais exclusifs en réalisant les démarches auprès du délégataire conjointement à la réalisation des travaux communaux.

**ARTICLE 3 – DEROULEMENT DE LA PROCEDURE**

La procédure choisie a été une consultation sans publicité selon le décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique.

Le décret instaure une dispense de procédure de publicité pour les marchés de travaux inférieurs à 100 000 € HT, en prorogeant jusqu'au 31 décembre 2024 la mesure temporaire issue de l'article 142 de la loi 2020-1525 du 7 décembre 2020 de simplification et d'accélération de l'action publique.

- 1°) Demande de devis envoyée via la plateforme marché AWS le 25 août 2023.
- 2°) Réception des offres le 29 septembre 2023 à 16 h 00.
- 3°) Examen des candidatures et des Offres.
- 4°) Analyse et classement des offres avec proposition du choix de l'entreprise retenue.
- 5°) Rapport de Présentation.
- 6°) Signature du marché par M. le Maire après autorisation par le Conseil Municipal.

.../...

Le Service du Bureau d'Études Techniques propose de retenir :

- L'entreprise :

**BRUN Travaux Publics, 26510 SAHUNE**

- Pour le montant de : **46 018,00 € HT** pour l'ensemble des opérations.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** :

- APPROUVE le marché de travaux d'extension du réseau d'eau potable sur le chemin des Genestons à passer avec la Société BRUN Travaux Publics, pour un montant de 46 018,00 € HT,
- AUTORISE Monsieur le Maire à le signer et le faire exécuter.

Fait et délibéré par les membres présents.

Pierre COMBES,  
Maire de NYONS

